



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MARDI 16 FÉVRIER 2021 À 18:30**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

**Étaient présents :**

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Margaux VANTHOURNOUT adjointe au Maire, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, François MORELLE Représentant l'association AEI, Annie LALLEMAND, Marie-Laure RIVALS, Marie-Hélène BUCHON

**Secrétaire de séance :** Yannick OLIVERI-DUPUIS

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Rapporteur : Théo PEREZ

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L.123-9
- VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe,

**CONSIDÉRANT,**

Que le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen des budgets primitifs du CCAS et s'appuyer sur un rapport,

Que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour 2021,

Que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

Il est proposé d'adopter la délibération suivante :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

après en avoir délibéré

**DÉCIDE**

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au budget primitif 2021 à l'appui du rapport ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Bois-Guillaume.

**DEMANDE**

Au Président du CCAS de préparer le budget principal du CCAS 2021 ainsi que ses budgets annexes : service d'aide à domicile et résidence autonomie, selon les orientations ainsi définies,

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 076-267600047-20210216-03-DE

**AUTORISE**

Le Président du CCAS à signer toute pièce relative à cette décision,

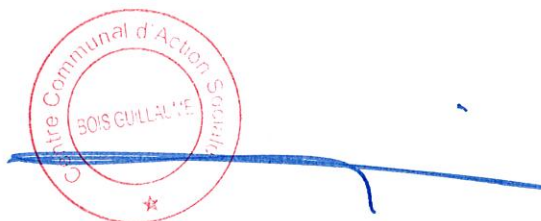
**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S



Centre Communal d'Action Sociale  
BOIS-GUILLAUME  
★